

ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE DE COMPESIÈRES

Considérant,

- la délibération D-1466 du 23 avril 2019, adoptée à l'unanimité, par le Conseil municipal,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 27 août 2020,
- la loi sur les cimetières du 20 septembre 1876 et son règlement d'application du 16 juin 1956,
- l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- l'exposé des motifs.

Sur proposition de Madame le maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 11 voix pour et 1 abstention :

1. D'annuler la délibération n°1466 du 23 avril 2019 relative à l'adoption du nouveau règlement du cimetière de Compesières.
2. D'adopter le règlement relatif au cimetière, version au 17 janvier 2020, tel qu'il figure dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
3. De fixer l'entrée en vigueur dès son approbation par le Département présidentiel.

Bardonnex, le 22 septembre 2020



Nicolas VERNAIN, Président